

Séance du mardi 7 décembre 2021 à 20h30  
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

<b>Présidence :</b>	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
<b>Présent.e.s :</b>	Mme Rosalynne	BOUVIER	
	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜRMLLER	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEx	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	Mme Julie	UDRY	
<b>Assistent :</b>	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Yvan	ROCHAT	Secrétaire général
<b>Excusé.e.s :</b>	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Marco	REALINI	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Christine	VIZCAINO	



**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Taxe professionnelle communale 2022 (délibération)
5. Proposition d'indemnités allouées en 2022 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)
6. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2022 (délibération)
7. Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)
8. Rapport des commissions
9. Propositions de la Mairie
10. Propositions individuelles et questions
11. Divers
12. Huis clos (naturalisations)



La Présidente ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée et le public.

### 1. Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2021

Il n'y a pas de demande de modification.

**Le procès-verbal du 16 novembre 2021 est approuvé  
par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

### 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente donne lecture d'une communication et d'un courrier reçu.

#### **Entrée en force décision de l'ACG**

La décision suivante, prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) du 15 septembre dernier et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux avant le 4 novembre 2021, est entrée en force :

- Octroi par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2,2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres.

#### **Courrier du SIT du 21 octobre 2021 à l'attention de la Mairie et du Conseil municipal et des commissions concernées de chaque commune concernant le transfert de charges du Canton vers les communes**

*« Mesdames et Messieurs les élues municipales et élus municipaux,*

*Le Canton et les communes, via l'ACG, étudient en ce moment divers transferts de charges possibles du premier vers les secondes. Un dossier est plus avancé que les autres et pourrait faire l'objet de la promulgation d'une loi avant la fin de l'année : le retrait de l'Etat de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe).*

*Le personnel sous contrat FASe tient par la présente à vous faire part d'un certain nombre de considérations relatives à ce sujet ainsi que de la résolution votée par son assemblée générale du 21 octobre dernier. Ces considérations mettent en évidence entre autres le fait que l'agenda en deux étapes de ce dossier recèle un risque important de mise en péril du précieux dispositif de maisons de quartier, centres de loisirs, jardins Robinson et terrains d'aventure, édifié depuis soixante ans.*

*Nous vous invitons à prendre connaissance du document ci-joint et sommes volontiers à votre disposition pour tout complément d'information. »*

Ce courrier du 21 octobre a été transmis le 10 novembre 2021 par des représentants du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) et du Syndicat des services publics de Genève (SSP).

### 3. Communications de la Mairie

#### **M. SCHMULOWITZ**

- **Groupement intercommunal de la Vigne-Blanche**

*A notre initiative, les Exécutifs des Communes de Genthod et Bellevue ont convenu que la dissolution pour début 2023 du Groupement intercommunal de la Vigne-Blanche était nécessaire. En effet, depuis quelques années déjà, ce secteur notamment destiné à la jeunesse était de moins en moins fréquenté par les jeunes de Genthod.*

L'accueil libre par les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) était même complètement déserté par les jeunes Gentousiens. Parallèlement, la Commune de Bellevue voit et prévoit d'importants développements sur son territoire, ce qui va inévitablement renforcer la présence de nouveaux Bellevistes à la Vigne Blanche.

Prenant la mesure de ces évolutions, l'Exécutif de Genthod estime dès lors que les conditions d'une collaboration intercommunale à cet endroit sont de moins en moins réunies. La dissolution, qui devra faire l'objet d'un préavis du Conseil du Groupement et d'une décision formelle des deux Conseils municipaux, n'empêchera pas pour autant la Commune de Genthod de continuer à soutenir le projet de patinoire, tant celui-ci est apprécié par les habitants de Genthod.

Concrètement, la dissolution permettra à la Commune de supprimer la subvention de CHF 127'000.- versée au Groupement lors de l'élaboration du budget de fonctionnement 2023. Seront néanmoins maintenus le soutien à la patinoire et les amortissements liés à l'investissement consenti par les communes en 2008. Propriété du Groupement, le bâtiment actuellement au bénéfice d'un droit de superficie sur un terrain propriété de la Commune de Bellevue verra son DDP être dissout en même temps que le Groupement. Il reviendra, selon les règles en vigueur des droits de superficie, au propriétaire du fonds, soit la Commune de Bellevue.

- **Suivi de la question des armoiries sur le packaging et les affiches de la nouvelle chocolaterie de Genthod**

Faisant suite à l'interpellation au dernier Conseil municipal concernant l'utilisation du nom et des armoiries de Genthod par une nouvelle entreprise installée sur notre commune se destinant à élaborer et vendre du chocolat, l'Exécutif a reçu et sollicité auprès des propriétaires des explications quant à cette utilisation non demandée et non autorisée par la Commune. En réponse, ceux-ci ont fait amende honorable en s'excusant de la maladresse dont ils avaient fait preuve. Leur bonne foi étant sincère, l'Exécutif a souhaité que les armoiries disparaissent de certains supports et que le nom de notre commune soit inscrit en plus petits caractères sur les emballages de leurs produits, ce qui a été accepté par l'entreprise.

- **Décision de passer à l'électricité Vitale Vert**

Les bâtiments du patrimoine administratif de la Commune de Genthod seront alimentés dès 2022 par le courant 100% Vitale Vert des SIG. Cette montée en gamme concerne une trentaine de lieux de consommation. Le coût supplémentaire attendu sera d'environ CHF 7'500.- pour l'année et pourra être absorbé par le budget de fonctionnement 2022 proposé par l'Exécutif et travaillé par les commissions. Ce choix permettra à la Commune de Genthod de contribuer, dans la modeste mesure de sa taille et de ses moyens, à soutenir la toujours plus nécessaire transition vers des énergies ayant un faible impact sur l'environnement.

- **Panneaux photovoltaïques : information concernant la volonté des Communes de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Céligny et Pregny-Chambésy de faire un deuxième appel d'offres groupé en 2022**

Les cinq communes partenaires de l'appel d'offres groupé pour la pose de panneaux photovoltaïques ont pris note avec satisfaction du succès de l'opération. Elles souhaitent dès lors en lancer un deuxième dans le courant de l'année 2022, en le complétant par des mesures de soutien pour l'achat de pompes à chaleur et de rénovation énergétique des bâtiments. Cette deuxième version devra faire l'objet d'une demande de financement complémentaire qui sera déposée devant votre Conseil dès que possible.

- **COVID : adaptation des événements organisés par la Commune aux dernières décisions du Conseil fédéral**

Les nouvelles mesures édictées par le Conseil fédéral pour faire face aux derniers développements de la pandémie de Covid ont amené l'Exécutif à modifier certains événements publics, et nous le regrettons. La fête de l'Escalade est maintenue mais le périmètre des festivités est diminué ; celles-ci se tiendront uniquement à l'extérieur et ne devront pas excéder 300 personnes. Le Petit Noël est également maintenu, il se tiendra à l'extérieur dans la cour du Château. L'apéritif du Nouvel-An doit malheureusement être annulé. L'apéritif des Rois le 14 janvier est quant à lui maintenu, mais l'accès sera réservé uniquement aux personnes vaccinées ou guéries.

- **Lacustre : point de situation**

Faisant suite à la demande de l'Exécutif de diligenter une expertise des lieux, le propriétaire du Lacustre a exigé que son accord pour une telle expertise soit conditionné au renoncement par la Commune de faire valoir son droit de retour avant novembre 2022, soit dans une année. L'Exécutif a bien sûr rejeté cette exigence et analyse avec son conseil les suites qu'il entend donner.

- **Patrimoine immobilier de la Commune**

L'Exécutif, attentif aux remarques de certains conseillers municipaux, a pris la décision de remettre le mandat de régie au concours en 2022, ceci afin de s'assurer de la bonne gouvernance du patrimoine immobilier de la Commune. Un cahier des charges sera donc élaboré. Nous vous tiendrons au courant de la suite du processus dans les meilleurs délais.

## Mme GUINAND

- **Modalités d'accueil de la FASe sur Genthod**

Des réunions entre la Commune de Genthod et la FASe se sont tenues ces derniers temps. Elles ont essentiellement consisté à détailler la mise en œuvre de l'accueil libre pour les jeunes de la commune, lequel ne se fait désormais plus à la Vigne Blanche mais à Genthod, dans la salle des Sociétés et, courant 2022, si vous y consentez, dans une partie de l'ancienne poste. Cet accueil libre se déploie actuellement les mercredis après-midi et un vendredi sur deux en fin de journée. Un TSHM, en charge de cet accueil, prend actuellement de nombreux contacts, tant avec des jeunes de la commune qu'avec des structures en contact avec la jeunesse (école, cycle, associations, etc.). A cet égard, il sera présent aux promotions citoyennes du 17 mars prochain, aux côtés des pompiers volontaires et des sauveteurs, afin de se présenter et d'expliquer son rôle et ses activités. Enfin, tant la FASe que l'association le Bel Age, pressentis pour occuper l'ancienne poste, nous ont fait part de leur vif intérêt pour ce projet.

- **Position de l'Exécutif concernant la question des arbres dans le projet de requalification de la route de Lausanne (traversée de Bellevue)**

Le 24 novembre dernier s'est tenue à Bellevue une séance publique pour informer la population du déroulement des travaux qui commenceront début 2022 sur la route de Lausanne. A cette occasion, plusieurs riverains, notamment des habitants de Genthod, se sont inquiétés de la gêne pour la vue depuis leur logement qu'occasionneront les nouveaux arbres prévus dans le cadre de ce projet. Si l'Exécutif tient à rappeler que c'est le Canton qui est responsable et qui mène ces travaux dont l'autorisation de construire est déjà en force, il souligne aussi que la suppression pure et simple des arbres contribuerait à dégrader le projet et nuirait à la qualité de vie dans ce secteur. L'Exécutif est donc convaincu que l'implantation de ces nouveaux arbres, qui ne se développeront pas au-delà de 15 mètres, relève de l'intérêt général.

- **Participation de Genthod à l'action « Un million d'étoiles » de Caritas**

Un dernier mot concernant la bougie que chacune et chacun d'entre vous a trouvé sur sa place ce soir. Il s'agit d'une action menée par Caritas en faveur des personnes défavorisées, et que la Commune de Genthod a souhaité soutenir. De plus amples détails figurent sur la notice explicative jointe. Je précise encore que ces bougies feront partie du cadeau de fin d'année qui sera distribué à la mi-décembre à tous les aînés de notre commune, à l'initiative notamment de la commission Social et Naturalisations.

## M. BAUMGARTNER

[Avant ses communications, M. BAUMGARTNER exprime ses remerciements aux autorités et aux collaborateurs de la mairie. Il a été très touché par les témoignages de sympathie reçus suite à la disparition de son frère aîné. Au nom de toute sa famille, il les en remercie très sincèrement.]

- **Discussion avec la Commune de Bellevue concernant la route de Collex**

Dans le cadre de discussions menées par la Commune de Bellevue et le Canton, les routes de Colovrex et de Collex feront l'objet d'un échange. La route de Collex, aujourd'hui en domaine public cantonal, est amenée à devenir du domaine public communal.

Cet échange portera sur 21'600 m2 dont 2'209 m2 (soit 10%) sont sur le territoire de la commune de Genthod. Notre Commune n'a aucun intérêt de se voir transféré par le Canton quelques arpents de trottoir, chaussée et banquette herbeuse qui pourraient lui valoir d'importants investissements dans l'avenir, sans parler des charges d'entretien régulières. Pour autant, l'Exécutif, soucieux de ne pas entraver les démarches de sa voisine avec le Canton, a accepté que ce transfert puisse se réaliser et que le domaine public cantonal aujourd'hui sur Genthod soit versé au domaine public communal de Bellevue. Cela impliquera bien entendu une approbation par le Conseil municipal, puisqu'à cette occasion la frontière entre les deux communes sera légèrement retouchée, pour être réalignée complètement sur la route de Collex. Genthod verra son territoire modifié de quelque 2'209 m2, évitera une charge de fonctionnement et d'investissement supplémentaire sans qu'aucun propriétaire privé de la commune ne soit impacté.

- **Calendrier des travaux de la ligne de bus 52**

Le bureau d'ingénieur mandataire des communes de Genthod et Bellevue pour le projet de modification du parcours de la ligne 52 a communiqué à l'ensemble des parties prenantes de ce projet (Canton, TPG et communes) le planning suivant : début des travaux à mi-février pour une durée de six à huit semaines. Cela devrait amener la ligne à être mise en service sur le nouveau parcours dans le courant du mois d'avril prochain.

- **Caserne des pompiers : choix d'une parcelle**

L'Exécutif a pris bonne note du conséquent travail réalisé par la commission des Bâtiments et Travaux Publics, qui s'est réunie plusieurs fois pour définir le meilleur emplacement pour réaliser une caserne de pompiers digne de ce nom, notamment en s'appuyant sur une analyse comparative rigoureuse menée par le bureau Urbaplan. Dans sa séance de ce jour, l'Exécutif a décidé d'aller de l'avant avec ce projet afin qu'il puisse être réalisé sur la parcelle au 40, chemin des Chênes, à côté du bâtiment de la voirie. Dès lors, l'Exécutif en informera les pompiers de Genthod et les sollicitera pour qu'ils soient auditionnés dans les meilleurs délais par une commission conjointe Sécurité et Bâtiments Travaux Publics.

#### 4. **Taxe professionnelle communale 2022 (délibération)**

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point, ce qui n'est pas le cas.

Elle met aux voix la délibération suivante.

#### **Dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

par 12 oui, soit à l'unanimité

sur 13 conseillers municipaux présents à la séance

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à 100%.

**5. Proposition d'indemnités allouées en 2022 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)**

La Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Cela n'étant pas le cas, elle met aux voix la délibération suivante.

***Proposition relative aux indemnités allouées en 2022 aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux***

*Vu le projet de budget pour l'année 2022 ;*

*vu le rapport de la commission des Finances du 23 novembre 2021 ;*

*vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*et sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 12 oui, soit à l'unanimité**

**sur 13 conseillers municipaux présents à la séance**

1. *De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 70'600.- et à chaque Adjoint à CHF 56'480.-, soit CHF 183'560.- au total.*
2. *De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 20'000.-, pour les séances des commissions à CHF 40'000.-, soit CHF 60'000.- au total.*
3. *De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2022 suivantes : 012.300 indemnités Maire et Adjoints ; 011.300 indemnités Conseillers municipaux.*

**6. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2022 (délibération)**

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cette délibération.

M. GUX s'exprime au nom du GIG :

*« En relisant la prise de position du GIG de l'année dernière, j'ai été surpris de constater l'incroyable résilience financière de la Commune de Genthod face aux péripéties que nous traversons.*

*Peut-être que la Commune bénéficie de l'accroissement des inégalités, puisque la richesse va aux plus riches. A cet égard, je ne sais pas si nous devons nous en réjouir ou au contraire le déplorer. Cette chance de disposer de tels revenus implique une grande responsabilité quant à l'utilisation des deniers publics. Nous devons faire preuve de solidarité envers les communes qui ont davantage de charges que nous. Nous devons développer l'intercommunalité et être capable de se mettre à la place de l'autre qui peut envier notre situation.*

*Je peux ainsi faire une autocitation : 'Comme les années précédentes, la Commune présente un budget positif, avec un centime additionnel maintenu à 25 et une taxe professionnelle totalement exonérée'. Auquel s'ajoute l'absence de centime additionnel à l'impôt sur les chiens.*

*Grâce à la bonne fortune, nous pouvons par exemple continuer à subventionner la mobilité douce et la pose de panneaux photovoltaïques, surveiller la commune, désimperméabiliser les sols, soutenir les associations locales et des projets humanitaires à l'étranger, et j'en passe. Il est important de mettre en œuvre la redistributivité de l'impôt et de ne pas thésauriser inutilement.*

*En conclusion, le GIG remercie la Mairie, M. Yvan MASSEREY, les présidents de commissions, ainsi que les conseillères et conseillers pour leur travail.*

*Pour ces raisons, les membres du GIG vont accepter le budget 2022. »*

M. REINMANN prend la parole au nom du groupe VàG :

*« Le groupe VàG accepte le budget équilibré 2022 avec satisfaction, compte tenu des difficultés de la situation Covid. Nous remercions l'Exécutif, le Conseil municipal, ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce budget 2022. »*

M. BUFFLE s'exprime pour le PLR :

*« Je me joins aux louanges exprimées par mes préopinants, et salue au nom du PLR l'excellent travail effectué par M. MASSEREY et par la Mairie dans le cadre de ce budget 2022. Des sommes sont engagées pour des projets intra-commissions très intéressants, dont nous nous réjouissons de voir la mise en œuvre dans le courant de l'année prochaine. Pour ces raisons, le groupe PLR dans son ensemble accepte le budget 2022. »*

M. SCHMULOWITZ remercie chacun pour ses remarques. Il fait toutefois remarquer que la Commune paie déjà un lourd tribut à la péréquation intercommunale et participe ainsi à la prospérité de la République, ce qui est normal étant donné sa richesse et le bas taux des centimes additionnels dont elle bénéficie.

Personne d'autre ne demandant la parole, le Président met aux voix la délibération suivante.

***Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter***

*Vu le budget administratif pour l'année 2022 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;*

*attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 13'093'995.- aux charges et de CHF 13'094'693.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 698.- ;*

*attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel + CHF 590'698.- et résultat extraordinaire - CHF 590'000.- ;*

*attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 2'280'984.- ;*

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à 25 centimes ;*

*attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centimes ;*

*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 3'536'200.- aux dépenses et de CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 3'536'200.- ;*

*attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 2'280'984.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 1'255'216.- qui sera financée par la fortune de la Commune ;*

*vu le rapport de la commission des Finances du 23 novembre 2021 ;*

*vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;*

*et sur proposition du Maire ;*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 12 oui, soit à l'unanimité**

**sur 13 conseillers municipaux présents à la séance**

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de CHF 13'093'995.- aux charges et de CHF 13'094'693.- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 698.-.  
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de + CHF 590'698.- et résultat extraordinaire de - CHF 590'000.-.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à 25 centimes.*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 0 centime.*
7. **Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)**

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point, ce qui n'est pas le cas.

La délibération suivante est mise aux voix.

***Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises***

*Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;*

*considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;*

*vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;*

*vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;*



*vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;*

*vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;*

*considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;*

*attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;*

*vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;*

*considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de CHF 2 millions du canton et d'une contribution annuelle de CHF 23 millions des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de CHF 7 millions ;*

*vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;*

*vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;*

*vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;*

*et sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER / DE REFUSER**

**par 12 oui, soit à l'unanimité**

**sur 13 conseillers municipaux présents à la séance**

1. *D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 351'200.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*

2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2023.*
4. *D'autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.*

## 8. Rapports des commissions

La Présidente invite les présidentes et présidents de commission à lire leur rapport.

### M. ROSSET, président de la commission Aménagement et Mobilité

*« La commission s'est réunie à un rythme très soutenu durant cette année avec comme objectif principal la poursuite du processus du Plan directeur communal (PDCoM), qui s'est concrétisé par une présentation d'une version préliminaire construite sur la base des éléments précédemment discutés au cours des séances de la commission. Cette version préliminaire de l'avant-projet, explicitée en octobre par le bureau Ortis/Robyr, architectes urbanistes, est actuellement en cours d'analyse par la commission.*

*Conjointement, le premier atelier du groupe de suivi a permis de recueillir toutes les idées lors d'une matinée organisée par Label Vert qui a permis d'observer la diversité des Gentousiens intéressés à participer à la future phase de développement. Il est à relever que leurs préoccupations, souhaits et visions à long terme rejoignent les orientations de la commission.*

*Un deuxième atelier aura lieu au début l'année prochaine et permettra de présenter l'avancée du travail de la commission afin que le groupe de suivi puisse rester au contact, se l'approprier, le questionner et y donner des impulsions.*

*En marge du PDCoM, une réflexion a été menée sur l'évolution à moyen terme du secteur de la Printanière, notamment sur les questions du stationnement, de l'interface entre la gare et le lac, de densification avec une mixité entre logements et activités. Les recommandations de la commission ont servi de point de départ pour l'élaboration d'une image directrice par les mandataires, avec la participation également de la Commune de Bellevue et du Canton.*

*Au cours de cette année, plusieurs démarches ont été entreprises sur le sujet de la mobilité.*

*Une première analyse de la mobilité a été présentée par le bureau RGR, mandataire pour le PDCoM, sous la forme d'un bilan et d'un catalogue d'idées issu de la démarche participative. Un diagnostic a été effectué comportant cinq familles d'enjeux : l'apaisement du village, le stationnement, le lien avec le Léman Express, les cheminements en mobilité douce et la qualité de la desserte des transports en commun.*

*D'autre part, une séance conjointe avec la commission Sécurité s'est intéressée au plan de mobilité scolaire conçu par l'Association transport et environnement (ATE). Il découle d'une étude basée sur une enquête effectuée auprès des élèves, des parents d'élèves et des enseignants de l'école de Genthod. Une discussion s'est engagée sur les limitations de vitesse dans la commune.*

*Par ailleurs, un diagnostic en matière de stationnement a été présenté par le bureau d'études en transport et mobilité Citec, qui a également formulé des propositions de modification des modes de gestion de l'offre de stationnement. Cette étude a été mandatée par la Commune afin de disposer d'une vision globale, permettant ainsi de faire évoluer la politique de stationnement sur l'ensemble du territoire gentousien, plutôt que tenter de régler des problèmes lieu par lieu.*

La commission a pris connaissance de nouveaux éléments au sujet de la voie verte. Cette voie Genève/Sécheron-Versoix est actuellement en cours d'étude en partenariat entre le Canton et les communes concernées avec la collaboration du bureau d'études Urbaplan. Il s'agit d'un projet destiné aux modes doux et lents (piétons, vélos), en particulier pour les déplacements quotidiens et les loisirs.

Enfin, une commission conjointe avec la commission Bâtiment et Travaux Publics a étudié la modification du tracé de la ligne de bus 52 qui permettra de mieux desservir les habitants des 'Hauts de Genthod'.

Si 2021 a été très active, l'année prochaine s'annonce intense dans le processus du PDCom qui se déroulera selon les séquences suivantes : mise en forme de l'avant-projet, consultation technique des services cantonaux, information publique, projet définitif.

Je remercie le secrétariat et le Secrétaire général pour le suivi administratif et technique, l'Exécutif pour la collaboration harmonieuse, et les membres de la commission pour leur implication. »

### **M. REINMANN, président de la commission Sécurité**

« La commission Sécurité s'est réunie à trois reprises, dont une fois, le 30 mars 2021 conjointement avec la commission Aménagement et Mobilité. Les deux sujets majeurs qui nous ont préoccupés sont la vitesse du trafic dans la commune ainsi que les caméras de surveillance aux écopoints.

#### Séance conjointe du 30 mars 2021

Mme GUINAND nous présente le projet de mobilité scolaire en lien avec l'ATE. Les recommandations finales sont attendues pour juin 2021.

Mme GUINAND nous livre les éléments généraux de la visite de terrain du 23 mars 2021 :

- a) il n'est pas opportun de généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h dans toute la commune ;
- b) la zone à 30 km/h implique une suppression des passages pour piétons, sauf ceux proches de l'école ;
- c) la zone à 20 km/h n'est pas jugée appropriée devant l'école mais plutôt pour la rue du Village, voire la partie derrière l'école du chemin de la Pralay.

En ce qui concerne la limitation de la vitesse à 30 km/h, la commission décide de la réserver aux différents quartiers d'habitation (limites à voir avec l'Exécutif). Les voies d'accès (pénétrantes) au village resteraient à 50 km/h, voire 40 km/h.

#### Séance du 26 avril 2021

La commission désire finaliser l'installation des caméras de surveillance aux écopoints. En effet, il y a eu beaucoup de plaintes au sujet des gens irrespectueux qui dérangent et souillent ces écopoints.

Mme LARDI DEBIEUX nous présente différentes variantes. Les membres de la commission approuvent le principe des caméras par 4 oui et 2 abstentions. La commission décide de retenir des caméras alimentées par des cellules photovoltaïques. L'exploitation des images sera confiée à des personnes assermentées de la Commune lors d'une période d'essai.

La commission s'est aussi penchée sur la situation des Bains du Saugy. Il a été décidé d'augmenter les rondes de la société Python les jours de grande affluence.

#### Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021 (budget)

Le budget 2022 de la commission Sécurité a été approuvé par 6 oui et 1 abstention. Les statistiques de la gendarmerie concernant les infractions passées ont été commentées. Les voleurs qui sévissaient cet été dans la commune ont été appréhendés. En tant que Président, j'assiste tous les deux mois à une séance réunissant l'Exécutif de la Commune, la gendarmerie et l'entreprise Python. »

### **Mme UDRY, présidente de la commission Finance, Administration et Economie Publique**

« Tout d'abord, je tiens à remercier l'Exécutif pour sa collaboration et sa transparence, et M. MASSEREY pour son travail, et évidemment les membres de notre commission pour leurs idées, leurs réflexions, et leur implication dans cette commission.

*La commission s'est réunie sept fois en 2021, tout d'abord pour avaliser les comptes 2020 et pour préparer le budget 2022 approuvé aujourd'hui, mais aussi pour se prononcer sur les dépenses supplémentaires des projets dont on a entendu parler (vidéosurveillance, trajet du bus, renouvellement du réseau de chauffage).*

*En sus du travail usuel de la commission, nous avons également reçu la visite du service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG), que nous avons fait venir pour faire le point sur ce qui est mis en place en termes de cybersécurité, vu ce qui s'est passé dans les communes alentour.*

*Nous avons également eu une ou deux séances spéciales, où nous nous sommes questionnés sur l'état des entreprises de la commune, et dont il est ressorti un sondage avec un retour et quelques propositions de leur part sur la manière dont la Commune pourrait les aider.*

*Enfin, nous nous penchons régulièrement sur le fonctionnement de la Commune et l'état du personnel. Nous avons notamment questionné l'Exécutif sur le respect du projet de loi sur les lanceurs d'alerte dans l'administration, et ce qui a été mis en place. »*

### **M. GUEx, président de la commission Environnement**

*« L'année 2021 a été une année particulière pour la commission de l'Environnement. En effet, cette année elle a effectué un travail qui sort de l'ordinaire pour la Commune de Genthod.*

*Réunie à sept reprises, elle a commencé l'année par l'analyse des résultats de la phase test des écopoints. A l'aide de l'étude réalisée par SOFIES, chaque écopoint a fait l'objet d'une décision concernant soit l'abandon du site, soit la poursuite des démarches, notamment auprès des habitants, en vue d'une réalisation. Le développement et la concrétisation des projets est en cours, aux mains de l'Exécutif.*

*Les membres de la commission ont ensuite abordé les sujets de l'éclairage nocturne et de la désimperméabilisation des sols. Si l'éclairage nocturne n'a pas eu de suite, le sujet de la désimperméabilisation des sols a engendré une motion acceptée par le Conseil municipal pour la désimperméabilisation du préau de l'école et du dépôt de la voirie sis au chemin de la Pralay. Une première séance de discussion a eu lieu au sujet du préau et un montant a été inscrit au budget 2022 pour la réalisation d'éventuels travaux. La commission a d'ores et déjà prévu de poursuivre la réflexion en début d'année prochaine.*

*Sur le thème de l'aménagement des espaces verts et ouverts, un projet de requalification des espaces extérieurs du centre communal, élaboré par MM. Calandra et Brüssow à l'initiative de la Mairie, a été présenté à la commission. Nous attendons la présentation d'un projet adapté suite aux échanges avec les membres du Conseil et les différentes parties prenantes au projet.*

*Un important projet de cofinancement pour l'installation de panneaux photovoltaïques a également été soutenu par la commission. Le succès est tel auprès des habitantes et habitants de la commune qu'une rallonge budgétaire a dû être prévue.*

*Hors commission de l'Environnement, mais dans le thème, une initiative de Christine Vizcaino a permis de distribuer à chaque ménage un rouleau de sachets pour la collecte des déchets de cuisine, qui sont, je vous le rappelle, la plus grosse fraction valorisable encore présente dans les déchets urbains.*

*La commission a également exprimé des idées qui n'ont pas encore abouti comme contribuer davantage aux mesures individuelles permettant les économies d'énergie, offrir un bilan énergétique des bâtiments ou donner des cours sur la limitation de la production de déchets.*

*Pour conclure, je relève que depuis deux années nous avons malheureusement renoncé à l'organisation d'une Journée Nature annuelle, en raison des circonstances que vous connaissez. J'espère de tout cœur que nous aurons à nouveau l'occasion d'organiser cette manifestation à l'avenir.*

*Je remercie les membres de la commission, M. le Maire, Mmes Rochat et Lardi Debieux, ainsi que M. Rochat pour leur travail et leur précieuse collaboration. »*

### **M. SANOU, président de la commission Bâtiments et Travaux Publics**

- *En raison de l'absence de son président, ce rapport sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.*

**Mme VIZCAINO, présidente de la commission Social et Naturalisations**

- *En raison de l'absence de sa présidente, ce rapport sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.*

**Mme GLAUS-LEMBO, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs**

- *En raison de l'absence de sa présidente, ce rapport sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.*

**M. ROSSET, délégué permanent au Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD)**

*« Le GLRD, qui est composé de représentants de six communes, d'un membre du Bureau et d'un délégué permanent par commune, s'est réuni deux fois ; en mai à Collex et en novembre à Genthod.*

*Je vous présente quelques éléments significatifs issus de ce tour de table intercommunal en lien avec la feuille de route du GLRD qui concerne directement la commune de Genthod.*

*Les procès-verbaux sont disponibles sur CMNet sous 'groupement / GLRD'.*

*Mobilité : commune de Bellevue*

*Sur la route de Lausanne, les travaux vont commencer au début l'année 2022 et dureront environ deux ans avec une mise en sens unique prévue sur une année. L'aménagement de cet axe favorisera la mobilité douce et comportera un tronçon limité à 30 km/h.*

*En revanche, ces travaux augmentent les risques de report de trafic sur d'autres routes.*

*En termes de mobilité, l'inquiétude monte car le trafic pendulaire augmente, notamment sur le chemin des Tuileries. Le défi de maîtriser l'augmentation du trafic pendulaire est intercommunal. Les aménagements futurs, par exemple à la maison Gitana, les pistes cyclables ou les places de parkings le long de la route de Lausanne nécessitent une coordination intercommunale. Conjointement aux travaux d'aménagement de la route de Lausanne, la Commune de Bellevue envisage d'autres travaux d'importance, notamment la création d'un parking souterrain sur l'emplacement actuel du parking de surface, et la création d'une auberge et d'une maison communale à la place du restaurant Gitana. La Commune de Bellevue entend concentrer sur deux ans l'ensemble de ces travaux, pour essayer de diminuer les nuisances dans le temps.*

*Aménagement : commune de Bellevue*

*Le PDCom de deuxième génération existe depuis 2019. Des amendements concernant la densification de la zone 5 et la production d'énergies renouvelables sont en cours. La Commune a renoncé aux modifications de zones. Il s'agit de densifier là où cela est possible, en réduisant les limites des courbes de bruit avec un souci de cohérence d'ensemble du territoire.*

*Avec le Champ-du-Château, 270 logements supplémentaires seront mis à disposition de la commune en 2022. La banque Lombard Odier va s'installer dans les deux années à venir. La société Richemont, sous réserve de confirmation de sa stratégie, pourrait doubler son site. Ainsi, la situation changera en nombre d'habitants et d'emplois sur cette commune, qui augmenteront fortement dans les années à venir.*

*Aménagement, bâtiment : commune de Collex-Bossy*

*Le budget a été voté pour la rénovation de la ferme Gindre-Constantin (9,5 millions). Elle sera réalisée en collaboration avec une entreprise privée (Espaces Voisins) qui va y gérer des espaces coworking et coliving, une épicerie et de grands espaces communs, un modèle intéressant que la Commune pourrait évaluer afin de juger sa pertinence éventuelle pour une application au rural de Genthod. Je recommande donc au Conseil municipal de se renseigner sur ce projet. J'espère au demeurant qu'un projet pour le rural prendrait moins de temps que celui de Collex qui aura pris dix ans à se matérialiser. »*

*M. GUEX souligne que la Commune de Bellevue nourrit davantage que des intentions pour ses projets du bord du lac puisqu'elle a déjà déposé ses requêtes en autorisation de construire.*

*La Présidente demande si un membre d'un autre groupement communal souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas le cas. Elle remercie les intervenants.*

## 9. Propositions de la Mairie

Néant.

## 10. Propositions individuelles et questions

### Parcelle Kaufmann

Mme BOUVIER rapporte que V&G a appris que la Maison Kaufmann est inoccupée. Dans l'esprit du groupe, cette parcelle stratégiquement placée juste en face de l'école pourrait héberger un immeuble à encadrement pour personnes âgées (IEPA) et des jardins familiaux. V&G propose à l'Exécutif de prendre contact avec les propriétaires pour un éventuel achat.

La Présidente ouvre le débat.

M. GUEX ne voit pas d'inconvénient à prendre contact avec les propriétaires. L'intérêt dépendra bien sûr du prix de vente de cette parcelle et de ce que l'on peut y construire. M. SCHMULOWITZ confirme que cette belle parcelle au centre du village est inoccupée. L'Exécutif n'est pas au courant de vellétés de vente mais peut en effet prendre langue avec les propriétaires à ce sujet.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente procède au vote de cette proposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

***par 12 oui, soit à l'unanimité***

*la demande à l'Exécutif de prendre contact avec les propriétaires de la parcelle Kaufmann en vue d'un éventuel achat.*

M. GUEX précise que le terrain réunit deux parcelles de 1'200 m<sup>2</sup>, soit 2'400 m<sup>2</sup> en tout.

M. REINMANN trouve cette idée pertinente, mais demande de garder à l'esprit les investissements communaux à venir en sus de cet achat qu'on peut estimer à 2 millions : une nouvelle caserne pour 3 millions, un rural à rénover pour quelques millions, et un million pour rénover l'ancienne poste. On « frise » les 10 millions.

### Echange parcellaire le long de la route de Collex

M. GUEX revient à l'échange de terrain évoqué entre le Canton et la Commune et de la modification des limites communales. L'usage veut que les terrains échangés entre Etats doivent être équivalents au m<sup>2</sup> près. Une commune étant en Suisse considérée comme un Etat, il est sensible à cet échange, et d'autant plus en tant que Gentousien. Personnellement, il préférerait un échange qu'un don à la Commune de Bellevue, et demande si cela a été discuté. M. SCHMULOWITZ répond qu'aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet. On parle ici de « mètres linéaires » surtout occupés par les vélos et les voitures, et qui ne présentent pas d'intérêt particulier et impliqueront une charge d'entretien. M. GUEX redit son souci que l'intégrité du territoire soit préservée, et rappelle l'usage évoqué en la matière.

## 11. Divers

### Réaménagement de la route de Lausanne

M. ROSSET rapporte une inquiétude des conseillers municipaux de Bellevue au sujet d'un projet de déviation du trafic de la route de Lausanne en direction de Versoix entre mars 2023 et mars 2024.

Le trajet prévu est identique à celui qui avait été proposé lors des travaux précédents sur cet axe, soit par les routes de Collex et des Fayards, mais la déviation n'a pas été effective, et l'impact sur le trafic de transit a été sensible à Genthod. Le Conseil municipal de Bellevue, sur préavis des commissions Aménagement et Bâtiments, Travaux et Sécurité, examine en ce moment même une résolution intitulée « Pour une modération du trafic de transit sur les routes communales », qui demande à l'Exécutif belleviste de négocier avec le Canton des solutions aux problèmes soulevés par ces différentes déviations. Cette résolution concerne partiellement Genthod puisque l'un des points demandés est la pose de feux de circulation provisoires à l'intersection des routes de Valavran et de Collex, et l'établissement d'un bilan en fin de période transitoire. Au vu du trafic de transit généré par les quelques semaines de travaux passés sur la route de Lausanne, M. ROSSET demande qu'un appui, sous une forme à définir, soit apportée à la résolution belleviste.

Mme GUINAND répond qu'une résolution similaire pourrait déjà être traitée en commission Aménagement et Mobilité le 14 décembre.

La Présidente propose de voter sur le siège un renvoi en commission d'une résolution similaire à celle traitée en ce moment par le Conseil municipal de Bellevue.

Personne ne demandant la parole, la Présidente procède au vote de cette proposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

***par 12 oui, soit à l'unanimité***

*de renvoyer en commission Aménagement et Mobilité une résolution similaire à la résolution belleviste « Pour une modération du trafic de transit sur les routes communales ».*

La Présidente remercie M. ROSSET de cette information importante pour Genthod.

#### **Mise au concours du mandat de gestion du parc immobilier de la Commune**

M. GRANGER salue la décision de l'Exécutif de remettre au concours le mandat de gestion du parc immobilier communal. Le PLR souhaiterait que le mandat soit redéfini clairement dans son cadre et dans sa mission de gestion du parc, et que le dossier soit transmis à la commission Finance, Administration et Economie Publique pour le suivi. M. SCHMULOWITZ agrée au nom de l'Exécutif.

Personne ne demandant la parole, la Présidente procède au vote de cette proposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

***par 11 oui et 1 abstention***

*de renvoyer en commission Finance, Administration et Economie Publique le suivi du dossier de remise au concours du mandat de gestion du parc immobilier communal.*

M. REINMANN demande à quoi l'on se réfère exactement par le terme « suivi ». Mme UDRY comprend qu'il s'agit notamment d'une participation au choix des critères d'adjudication du mandat.

## 12. Huis clos (naturalisations)

Néant.

La parole n'est plus demandée, et l'ordre du jour est épuisé.

SÉANCE LEVÉE À 21H50.



Le Secrétaire du Bureau  
Bastien GUÉX



La Secrétaire  
Ariane HENTSCH CISNEROS



La Présidente  
Geneviève CADEI-MILLOT